



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations du 13 février 2019

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS

Date convocation	30.01.2019	L'an deux mille dix neuf et le treize février à 17 heures 30
Date affichage	30.01.2019	Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, au SIEL, à Lodève
	Votes :	Présents : P. LEDUC, D. VALETTE, D. VIGNAL, D. DRUART, L. CROS, G. MARRES, G. LOSSON, J.L. RASPAUD, Y. VAISSETTE, J.N. MALAN, G. BERGER, A. DIALLO Mmes V. OLIVER, S. MINERVA, M. L. VERDOL Mme Odile de Simone a été nommée secrétaire de séance
Présents : 15	Pour : 15	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Objet : Convention pour AEP Commune de Celles

Monsieur le Président

Rappelle au Comité Syndical le projet d'adduction d'eau potable de la Commune de Celles, afin d'alimenter le village dans le cadre de sa restauration. Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de la participation de la Commune et celle du SIEL pour la gestion et le financement des travaux. Il présente donc à cet effet, une proposition de convention. Il invite le Comité Syndical à se prononcer sur ce point.

Le Comité Syndical

ouï l'exposé de M. le Président, après avoir pris connaissance du projet de convention présenté, après en avoir délibéré, décide :

- *d'approuver la convention fixant les modalités de la participation de la Commune et celle du SIEL pour la gestion et le financement des travaux d'Adduction d'eau potable du village de Celles.*
- *d'autoriser M. le Président à signer la dite convention*

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme au registre
Suivent les signatures.
Le Président, Pierre LEDUC

p/Le Président
Le Vice-président délégué
Didier VIGNAL

Syndicat Intercommunal des Eaux
du Lodevois
Espace large
15 avenue Henri de Fumel
34700 LODEVE
Tél. : 04 67 88 79 26

RF Sous-Préfecture de LODEVE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2019 034-253400774-20190213-DE_2019_002-DE